

## THÈME

Examen d'un projet de circulaire de mission du service social en faveur du personnel

## L'ESSENTIEL

L'envoi tardif du projet de rédaction de circulaire de missions du service social n'a pas pu permettre une étude élaborée de ce projet. Cette étude sera donc reportée au GT du 7 juillet, enrichie des contributions attendues des syndicats d'ici là. Néanmoins les attentes de réponses sur d'autres sujets restent importantes :

**La question des moyens humains et matériels, la rémunération, la revalorisation indemnitaire** équitable (la convergence entre ministère est loin d'être atteinte) et le **taux de promotion** au grade 2 qui devient un « goulot d'étranglement », certaines AS devront attendre 25 ou 30 ans d'ancienneté pour espérer l'atteindre. Réponse du ministère : les moyens matériels commencent à être déployés mais variables selon les académies : certaines sont dotées d'ordinateurs portables et de téléphones portables, un état des lieux est en cours d'élaboration, les AS avaient été écartés de la prime d'équipement informatique.

**La différence de traitement** des moyens matériels entre les différentes académies crée un sentiment d'injustice : certains disposent de bureaux partagés avec d'autres personnels, mal insolés (problème de confidentialité), sans fenêtre ; cela reste toujours à négocier à son arrivée en poste. Certains AS touchent la prime REP+ (minoritaires), certains sont autorisés à faire la journée continue (comme les infirmières) d'autres pas. Le ministère considère que les RH de proximité devraient se pencher sur la résolution de ces problèmes. Les OS sont toujours en attente d'une audience ministérielle : le ministère reste en attente des conclusions des différents GT au préalable qui doivent faire remonter les questions.

**La question des frais de déplacement** qui ne correspondent pas aux besoins des missions d'un personnel itinérant reste prégnante : par exemple, sous prétexte qu'il y a des transports en commun dans une agglomération, un remboursement d'un 42<sup>e</sup> de l'abonnement mensuel de transport en commun est proposé pour l'ensemble du kilométrage journalier (cela ne correspond même pas au montant de deux tickets de transport)

**Les retards de paiement** de ces remboursements sont fréquents (depuis décembre dans l'académie de Nancy par exemple)

Le SNALC relève que **les indemnités de résidence** sont calculées selon un système datant de l'après-guerre et varient selon les endroits de zéro, à 1/10<sup>e</sup> ou un 30<sup>e</sup> rémunération brute.

**Volet formation** : le GT du 7/07 reviendra sur cette question pour une mise en place en 2022, la supervision et l'analyse de la pratique devrait être accessible à chaque AS, par un intervenant extérieur neutre, ainsi que l'accès à de la documentation professionnelle pour une mise à jour indispensable des connaissances.

Les AS du personnel rencontrent de plus en plus des catégories de personnels dotés de contrats précaires qui mettent en difficulté financières les usagers (AESH par ex).

**Projet de circulaire de mission des ASP** rédigé par le ministère : nécessité d'articulation entre les différents acteurs, et de valorisation des qualifications d'expertise des ASP. Les AS des trois services sociaux : SSFE, Service personnel et Crous sont au service de publics différents : élèves, personnels et étudiants, mais forment un même corps de professionnels : il en est fait mention ainsi dans le projet de circulaire. Les champs d'intervention des ASP sont détaillés, ainsi que le rôle et les fonctions de CTSS.

**Le cadre réglementaire** est rappelé : le secret professionnel de la profession réglementée d'assistants sociaux a été noté, afin de préparer aussi des arguments défendant les conditions matérielles d'exercice dans les GT avec les académies en cours.

**Articulation avec les différents acteurs ASP et correspondant handicap** (un par académie) qui anime le réseau d'acteurs RH reste à déterminer par une directive nationale sur le rôle de chacun. Il est relevé que les ASP qui ont un métier et des compétences anciennes sont le premier maillon essentiel de la chaîne, ont une connaissance fine de situations des personnes handicapées qui font appel à elle et que ne connaissent pas forcément les « responsables handicap »

**Les RH de proximité** n'ont que deux ans d'âge : le ministère souhaite que les deux professions ASP et RH apprennent à connaître les compétences de l'autre et sont utiles s'ils travaillent ensemble pour apporter leur qualification respective au service des usagers. Cette organisation de travail en commun est complexe, les principes déontologiques sont différents et les approches sont autres.

**Articulation du travail des ASP avec la MGEN** : depuis 2018 pour des questions de santé, de prévention, d'aide et de suivi, de lutte contre les risques psycho sociaux, de soutien et d'aide psychologique aux personnels : en individuel ou en collectif des actions sont menées.

En 2021 en appui avec le médecin de prévention, l'accès aux **téléconsultations** et aux soins **médico dentaires**, et l'accès aux soins de **santé mentale** sont développés.

## LE SNALC A INSISTÉ SUR...

**L'injustice qui écarte les assistantes sociales du versement de l'indemnité de REP + sur laquelle nous avons particulièrement insisté lors de la précédente réunion du GT**

**Les frais de déplacement qui ne sont pas pris en charge par l'administration, alors que la mission des assistantes sociales exige des déplacements quotidiens et fréquents**

**L'absence totale de la question de l'indemnité de résidence, ignorée complètement dans certains départements, versée dans telle ou telle commune à raison d'un pour cent du traitement brut, mais à raison de trois pour cent dans telle ou telle autre commune. Or, aucune raison ne justifie ces différences et ces inégalités.**